

En sus des contributions, \$1,857.92 ont été reçus en intérêts sur le placements, \$43.50 en droits de pilotage, de navires assujétis à ces droits par la loi, mais qui n'ont pas pris de pilotes; ce qui fait un total de \$3,434.25. Les déboursés ont été de \$2,147.70, payés en pensions à des pilotes vieux et infirmes ou à des veuves de pilotes. Le montant à l'avoir du fonds des pilotes invalides accuse une augmentation de \$1,286.55 sur l'année dernière, bien que les contributions aient été d'environ \$64 moins élevées cette année, et que deux nouveaux pensionnaires aient été ajoutés à la liste. Celle-ci compte aujourd'hui 25 noms, 23 de femmes et 2 d'hommes. Le fonds est maintenant de \$31,615.45; \$24,000 sont en obligations du havre de Montréal, \$2,000 en obligations de l'aqueduc de Montréal, \$1,620 en effets publics du Canada, \$3,679.06 sont déposées à la banque d'épargnes de la cité et du district, et la balance, \$316.39, entre les mains du trésorier. Les pensions payées varient de \$75 à \$90, d'après la nouvelle échelle adoptée l'année dernière.

Le rapport de l'administration du pilotage donne un compte-rendu des accidents qui sont arrivés dans le cours de la saison. Ces accidents sont tous d'un caractère peu grave et n'ont entraîné ni pertes ni dommages sérieux, à l'exception de celui de l'abordage des steamers *Moravian* et *Phœnician* au Cap à la Roche, le 8 novembre; accident dans lequel les deux vapeurs et une partie de la cargaison du *Phœnician* ont considérablement souffert. A la suite d'une enquête préliminaire, le pilote du *Phœnician* ayant été trouvé coupable de négligence, et a été suspendu pour un an à dater de l'accident.

SAINT-JEAN, N.-B.

On verra par le rapport reçu de l'administration du pilotage (supplément No. 2) que les recettes du pilotage ont été de \$26,536.48 pendant l'année qui a fini le 31 décembre dernier. Ces recettes proviennent de 571 navires, dont 342 britanniques et 229 étrangers. Il y a dans le port 44 pilotes commissionnés. D'après l'état on verra que les recettes provenant des commissions de pilotes et des bateaux, et le pourcentage des droits de pilotage déduit des sommes reçues des navires acquittés, ainsi que les amendes et les intérêts sur dépôts, se sont élevés à \$2,462.34, et que le chiffre des dépenses, y compris le traitement du secrétaire-trésorier, les secours donnés aux pilotes invalides, aux veuves et aux enfants, et autres charges, a été de \$1,646.35, ce qui laisse à l'avoir du fonds une balance de \$875.99.

HALIFAX, N.-B.

D'après les rapports, \$12,343.53 ont été reçus pour pilotage, \$184 pour renouvellements des commissions et des cautionnements, \$522 contributions pour les dépenses du bureau, et \$208.45 pour le fonds de retraite, ce qui porte les recettes totales à \$13,261.23. Sur cette somme, \$10,790.04 ont été payés aux pilotes, \$1,922.56 ont été consacrés aux dépenses du bureau, traitement du secrétaire, loyer, etc.; et la balance \$548.63, est restée entre les mains du trésorier.